



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil dix-sept le deux octobre à 20 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire*

*Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 11  
Date de convocation : 25 septembre 2017*

**Présents** : Mesdames et Messieurs DORET, LELAURE, BONNIN, BLANQUART, BARBEAULT, PELUCHON, BILLAUD, BRIDIER, THAUDIERE, RUIZ, VINÇONNEAU

**Absents** : Mesdames BONNEFON et RAGOT, Monsieur ESCUTARY (procuration à J. RUIZ)

**Secrétaire de séance** : M. Gérard BLANQUART

### **Achat terrain :**

*M. le Maire rappelle qu'à la précédente séance, le conseil municipal l'avait autorisé à mener les négociations pour l'achat d'un terrain correspondant à la parcelle cadastrale ZT 175 d'une valeur de 5423 €, dans le but d'y construire une salle festive et culturelle.*

*M. le Maire propose d'acquérir la parcelle ZT 175 de 16947 m2 appartenant à Mesdames Marie-Laure CHALON épouse BOURREAU, nu-propriétaire et Marie-Thérèse COURTILLEAU veuve CHALON, usufruitière, par échange avec une surface équivalente (et de valeur équivalente) issue de la division de la parcelle ZT 93.*

*Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil*

*DECIDE d'acquérir la parcelle ZT 175 d'une superficie de 16947 m2*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange à intervenir auprès de Maître CROCHET, notaire à Thouars, entre la commune de Louzy qui cède à Mesdames Marie-Laure CHALON épouse BOURREAU, nu-propriétaire et Marie-Thérèse COURTILLEAU veuve CHALON, usufruitière, une surface équivalente de la parcelle ZT 93, contre la parcelle ZT 175.*

*Cet échange est stipulé sans soulte.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé tous les membres*

M. Michel DORET  
Maire

